

DATE: 06/01/2021		REFERENCE: DMO INF – 22 002		
EMETTEUR:		DESTINATAIRE(S):		
Nom Département Téléphone	: Gaelle SALAUN : Marketing et Communication Multicanal : 03 87 21 42 68	Réseau Commercial Gestion Privée		
REDACTEUR:		COPIE(S) POUR INFORMATION:		
Nom Téléphone	: Fabien LOSSER : 03 88 52 57 39	Direction Marketing et de la Communication Multi-Canal Directions Fonctionnelles MyAssistance		
PROCESSUS				
Nom du process	sus : Epargne Financière	Pilotes du Processus : Martine BEURTON – Nadège VIAUD		
	Objet : AMBITION D FR0014006	URABLE N° 5 SHN9		

Résumé de la note

Du 06 janvier au 30 mars 2022, la CEGEE commercialise AMBITION DURABLE N°5, une obligation verte de droit français indexée sur **l'indice SGX® ESGTW5DN** (iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR), performance plafonnée à 40%, proposé par NATIXIS Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 30 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur BDD à l'exception des Banquiers Privés et des collaborateurs du CRC
Dates de commercialisation	06/01/2022 à 9 h au 30/03/2022 inclus (au 18/03/2022 pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur), et pour les contrats CINTO avant le 01/04/2022 12 h. délai limite de réception du dossier complet et conforme chez Natixis Wealth Management)
Date d'Émission et de règlement	14 avril 2022
Type de placement	Obligation verte de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance indexée sur l'indice ESGTW5DN. Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 15 % de l'indice par rapport à son Niveau Initial.
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM (uniquement les contrats Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi. Eligible au transfert FOURGOUS <u>uniquement</u> en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Clientèle cible Catégorie client	Grand Public, Haut de Gamme, Gestion Privée C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Commercialisation hors US persons,
Indicateur de Risque	2/7
Parcours client Objectif d'investissement	Constituer une épargne, Préparer ma retraite, Epargner pour mes proches, Transmettre mon patrimoine, Préparer un projet immobilier, Valoriser mon capital, Percevoir des revenus complémentaires Pour les personnes morales : placer mes réserves stables (long terme)
Durée du projet	> 8 ans



Profil risque accepté par le client	R1					
Commission de souscription	Néant (hors fr	is sur versements	AV ou contrat d	le capi)		
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.					
Commissions et Coûts liés à l'investissement	A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à assimiler à des frais. Coûts liés au service d'investissement: Commission de distribution: 3,2 % maximum du montant placé. Coûts liés à l'investissement au fil du temps:					
				<u> </u>		
	(Sur la base d'un investissement de 10 k€)					
	Sortie après 1 Sortie après 5 Sortie à					
	Scénari	an .	ans	l'échéance		
	Coûts totaux 355 € 540 € 547 €					
Complétude et conformité DRC	Obligatoire					

La CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 30 M€ réparti comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Ambition Durable n°5
AUBE - HAUTE MARNE	2 455 604
MARNE - ARDENNES	4 649 597
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	5 024 570
MOSELLE	5 830 218
VOSGES	2 705 070
BAS RHIN	5 977 722
HAUT RHIN	3 357 218
TOTAL CEGEE	30 000 000

1. CARACTERISTIQUES DE l'OBLIGATION VERTE AMBITION DURABLE

D'une maturité de 10 ans, l'obligation verte AMBITION DURABLE N°5 s'adresse à des clients particuliers de moins de 75 ans recherchant :

- → Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital de 90% à l'échéance du 05/01/2032, en contrepartie d'un risque de perte en capital de 10% maximum;
- → Une possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours (5 ans), en cas d'activation du remboursement automatique anticipé;
- → Une valorisation sur le long terme de leur épargne, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR, performance plafonnée à 40%.

AMBITION DURABLE s'adresse uniquement aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.



Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

<u>Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus, et l'âge maximum recommandé est de 80 ans.</u>

Ambition Durable n°5 peut être proposé aux particuliers, clientèle grand public et premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.

Code ISIN	FR0014006HN9		
Emetteur	Natixis		
Devise	Euro (€)		
Sous-jacent	WATER5D L'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR (ESGTW5DN) est calculé et publié par la société SGX®. Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site de SGX: https://sgx.com/indices/products/esgtw5dn		
Période de souscription	Du 06 janvier au 30 mars 2022 inclus		
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100€ (brut de frais)		
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation		
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale		
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).		
Eligibilité	 Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE CNP: Nuances Grenadine Nuances 3D: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la Gestion Déléguée Nuances Plus et Nuances Privilège: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la GSM Nuances Capi BPCE Vie (toutes générations): Millevie Initiale et Millevie Initiale 2 Millevie Initiale et Millevie Essentielle 2: en Gestion Libre et en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Premium et Millevie Premium 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Capi et Millevie Capi 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Infinie et Millevie Infinie 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion ✓ CNP Patrimoine: SELECTION CINTO VIE et SELECTION CINTO CAPI. La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP CTO: Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. Non éligible au PEA 		
	Le support peut être choisi lors d'une adhésion par transfert Fourgous uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles et par transfert assurance vie		
Durée d'investissement conseillé	10 ans		
Date d'Emission et de règlement	14 avril 2022		
Date d'échéance	05 janvier 2032		



Niveau initial	Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR publiés aux dates suivantes : 12, 13 et 14 avril 2022.	
Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé	16 avril 2027	
Mécanisme de remboursement anticipé	Si l'Indice a progressé de 15 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, le remboursement anticipé se déclenche et l'investisseur bénéficiera du capital initial (hors frais) et d'un gain de 4 % par année écoulée soit 120 % du capital initial (hors frais)	
Date de remboursement Automatique Anticipé	3 mai 2027	
Date d'Evaluation Finale	19 décembre 2031	
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de bourse Prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com	
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Ambition Durable N°5 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 05 janvier 2032 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori.	
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris	
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie, Millevie Initiale 2, Millevie Essentielle 2, Millevie Premium 2, Millevie Infinie 2) : ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.	
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation	

2. Retrouvez le kit de présentation en cliquant ici.

En voici le sommaire :

Indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR Partie 1

Partie 2 Informations sur l'Obligation Verte

Partie 3 Mécanisme et scénarii

Partie 4 Caractéristiques d'Ambition Durable n°5

- Caractéristiques

Conflits d'intérêts potentiels
 Avantages / Inconvénients / Facteurs de risques

- Comportement de la valeur de marché de l'obligation avant l'échéance Annexes

- Eligibilité et souscriptions

- Contacts

3. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE



		CNP		BPCE Vie		
Contrats Eligibles	Nuances Plus: uniquemen parallèle de la GSM (en de GSM) Nuances Capi Nuances Privilège: gestion (en dehors des supports de la Nuances 3D, et Nuances Dimension Liberté Sélection Cinto Vie et Sélections le cadre du mode de ge	libre et en pa a poche GSM) Gernadine:	ports de la poche arallèle de la GSM uniquement en Capi : uniquement	Millevie Premium et Millevie Premium 2 Millevie Infinie et Millevie Infinie 2 Millevie Capi et Millevie Capi 2 Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2, en gestion libre ou en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Initiale et Millevie Initiale 2		
Opérations réalisables	PUMA du 06/01/2022 au 30 Adhésion par transfert d'un (Vers Nuances Plus en Dimensio Nuances 3 D uniquement en Dir Privilège en Gestion Libre et en p	contrat d'assu on Liberté et en p mension Liberté parallèle de la G	urance vie parallèle de la GSM, et Nuances	MyAssur du 06/01/2022 au 30/03/2022 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire		
	Adhésion par transfert Fourgous Ambition Durable n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgous. L'adhésion reste possible en complément du minimum des 20% en UC éligibles.			Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion.		
	Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation.			WebAssur jusqu'au 18/03/2022 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire		
	Arbitrage depuis: - le support en euros du contrat, - les UC permanentes Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI					
	Recyclage Uniquement si recyclage à 100% échu. Si recyclage partiel utiliser la fonctionnalité arbitrage.			dans le cadre : d'une opération demandée par une Personnes Politiquement Exposée		
	Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA	(après analyse par la sécurité financière)		
	Equinoxe septembre 2026	06/09/2021	Jusqu'au 06/03/2022	d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse et décision par la Sécurité financière).		
	EAE 100 Décembre 2021	13/12/2021	Jusqu'au I 3/03/2022	et décision par la Sécurité financière) • de blocages contentieux Assureur (après		
	Millésime Excellence 5	06/02/2022	Jusqu'au 30/03/2022	analyse et décision du département émetteur du code blocage)		
	Mode manuel ISI jusqu'au 18/03/2022 SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT : dernière saisie impérativement le 21/03/2022 au soir			de l'Epargne Handicapde contrat démembré		
	Arbitrage (procédure manuelle) dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus.			Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats- Unis.		
Valeur Liquidative Garantie	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 14/04/2022 et après cette date : VL quotidienne Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements)					

Point d'attention:

Il est impératif d'utiliser <u>systématiquement</u> PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel: Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 18 mars 2022



4. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL - SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unités de comptes au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre Ambition Durable n°4 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances / Patrimoine pouvant décider d'acquérir ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. <u>Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.</u>

5. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Ambition Durable n°5 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'indice est inférieure ou égale à -10 %.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 05 janvier 2032, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement).

- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.
- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice SGX® ESGTW5DN par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Dans le cas où la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -10 %, le mécanisme de protection de 90 % du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Ambition Durable n°5 jusqu'à l'échéance du 05 janvier 2032.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5 ans ou 10 ans).

L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5%.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

	Risque de perte en capital
Duineine	Risque de perte en capital lié au sous-jacent
Principaux risques	Risque de volatilité
	Risque de liquidité



Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent Risque lié à l'obligation verte Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée

Age maximum recommandé: 75 ans en CEGEE

Canal de distribution : face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- ⇒ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- Si Ambition Durable n°5 est souscrit via un contrat **CNP Patrimoine** le « Document de Consentement Renforcé » sera à compléter et à signer par le client.
- ⇒ La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil:

Projets:

- → Constituer une épargne
- → Préparer ma retraite
- → Epargner pour mes proches
- → Transmettre mon patrimoine
- → Préparer un projet immobilier
- → Valoriser mon capital
- → Percevoir des revenus complémentaires

Durée: Long terme (> 8 ans)

Rendement/Risque: R1

Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir le projet « Placer mes réserves stables »

<u>La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire de l'Ambition Durable n°5 si LEA ne le propose pas.</u>

- □ Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- → Ambition durable n°5 s'adresse aux investisseurs qui qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- □ La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant



l'échéance (âge limite maximum à la souscription : moins de 75 ans, pour un âge maximum inférieur à 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).

Pour les éventuels clients de 75 ans et plus qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de 75 ans et plus), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement (doc ASS002 disponible sous AGIL).

Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de 75 ans et plus, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité. <u>A noter que l'âge limite maximum recommandé à la souscription est de 80 ans.</u>

Pour les personnes de 75 ans et plus, la validation préalable à toute souscription du Promoteur Risque Conformité n'est plus exigée.

Un contrôle systématique de la conformité des souscriptions des personnes de 75 ans et plus sera réalisé par la Direction Solutions Clients.

- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- **○** Ambition Durable n°5 ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis

Les informations essentielles à délivrer au client :

- Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,

Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- ✓ Le document « synthèse épargne conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de 75 ans et plus</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 75 ans et plus).

Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de 75 ans et plus</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 75 ans et plus).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)



Souscription assurance-vie CNP Patrimoine :

- ✓ le DIC Contrat (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ la brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ la fiche d'information sur le fonctionnement du produit
- ✓ Signature d'une annexe spécifique « Document de Consentement Renforcé » pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) annexe disponible et téléchargeable sur egestionprivee www.egestionprivee.com.
- ✓ le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de 75 ans et plus</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 75 ans et plus).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.ce.natixis.com/).

7. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions en assurance-vie

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Transmettre à la numérisation l	DATECH (pochette nu	umérisation)	
Souscription	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ <i>MyAssur</i>	Non	Oui Pochette numérisation IDATECH
AMBITION DURABLE dans un contrat d'assurance vie	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Pochette numérisation IDATECH
	Mise en garde spécifique « client de 75 ans et plus »	A'GIL ASS002	oui	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Oui	Oui Pochette numérisation IDATECH

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO

8.2 a. En EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de 75 ans et plus »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence



Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	Oui sacoche courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de 75 ans et plus »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en cliquant ici.

Cordialement,

Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER Direction du Développement et du Marché Grand Public